

Décision n° D2022_107

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil général n°2012-III-10 / 3-1 du 15 mars 2012 approuvant le contrat de partenariat pour la conception, une partie du financement, la construction, le gros entretien/renouvellement et la maintenance de quatre collèges situés à Blanc-Mesnil, Bondy, Noisy-le-Grand, Saint-Denis / Saint-Ouen,

Vu le contrat de partenariat n°20129300000604 conclu le 4 avril 2012 avec EIFFICOL 3 et ses cinq avenants,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2022-250 du 25 juillet 2022 donnant délégation de signature à M.Benjamin Voisin, directeur général adjoint des services du Département, chargé du pôle solidarité à la direction générale pour la période du 8 au 21 août 2022,

Vu l'avis de la commission départementale des contrats de partenariat du 16 mai 2022,

décide

- D'APPROUVER les dépenses supplémentaires liées au contrat de partenariat pour la conception, une partie du financement, la construction, le gros entretien / renouvellement et la maintenance de quatre collèges situés au Blanc-Mesnil, Bondy, Noisy-le-Grand, Saint-Denis/Saint-Ouen avec Eifficol 3, pour 63 628,25 euros HT soit 76 353,90 euros TTC ;



- D'APPROUVER l'avenant n°6 au contrat de partenariat dont le projet est ci-annexé à conclure avec Eifficol 3 ;
- DE SIGNER l'avenant au contrat de partenariat au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 19/08/2022

Reçu en préfecture le 19/08/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220818-D2022_107-AR